

COMMUNE de BONDIGOUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
19 février 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 13 février 2026

Nombre de Membres : 15- en exercice 15-présents 15-votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Michel GAIO, Corinne LEROY, Véronique PONSOLLE, Philippe ROMAIN, Éric GEORGES, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN, Christophe ROUX, Véronique BONHOMME.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2025.
- 2- Logements presbytère : travaux de rénovation.
- 3- Archives communales : travaux de classement, travaux de restauration des documents anciens et travaux de mise aux normes de la salle d'archive.
- 4- Création d'un poste de secrétaire général de mairie sur un grade d'attaché territorial.
- 5- Gratification des médailles d'honneur communales (médailles du travail).
- 6- Permanence du bureau de vote pour les élections municipales.
- 7- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 20 novembre 2025 a été adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la réunion du 20 novembre 2025.

2- Logement presbytère : travaux de rénovation

Monsieur informe les membres de l'assemblée que suite au départ de la locataire du T3 RDC, un état des lieux a été fait, en complément de celui fait par l'agence lors du départ de la locataire qui avait fait remonter des problèmes d'humidité, de chauffage, de désordres dans la salle de bain (baignoire fêlée).

L'état des lieux a été fait par Thierry PEREZ et Michel GAIO. Des travaux se sont imposés pour rendre le logement décent à la location :

- Mise en place d'une climatisation réversible ;

- Reprise totale de la salle de bain avec pose d'une douche à l'italienne en lieu et place de la baignoire, wc suspendu, faïence au mur et carrelage au sol ;
- Remplacement de 2 fenêtres simple vitrage et remplacement de tous les volets du bâtiment (T3 RDC, T3 1^{er} étage et local des associations) par des volets aluminium ;
- Pose d'un revêtement sol PVC dans le coin jour (plinthes et barres de seuil comprises) ;
- Application de 2 couches blanche de peinture dans l'ensemble du logement ;
- Amélioration de l'éclairage

Le logement devrait pouvoir être relouer au mois d'avril avec une augmentation du loyer compte tenu des travaux faits.

Il précise que le coût des travaux s'élève à environ 30 000 € dont 18 000 € pour le remplacement de la totalité des volets du bâtiment.

Géraldine DELBOY demande si des travaux vont être entrepris dans le logement du 1^{er} étage.

***Réponse de M. le Maire :** Les volets vont être changés. Et avec l'accord du Conseil Municipal une climatisation réversible va être installée (radiateurs vétustes dans le logement constaté par Thierry PEREZ). D'autres travaux seraient à envisager mais ne peuvent pas être entrepris tant que logement est occupé – notamment repris du sol en tomettes -*

Le Conseil Municipal valide l'intégralité des travaux prévus sur les 2 logements.

3- Archives communales : travaux de classement, travaux de restauration des documents anciens et travaux de mise aux normes de la salle des archives

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de l'inspection des archives communales intervenue le 4 février dernier, menée par M. Sébastien CORBIERE en présence de la secrétaire Mme Valérie ESTABES, de M. Arnaud VIDALLET et lui-même. Le procès-verbal d'inspection met en évidence des manquements à corriger :

- 1- Installation de radiateurs pour maintenir une température supérieure à 16° C en hiver afin de respecter les normes de conservation en vigueur (actuellement aucun chauffage dans la salle) ;
- 2- Faire restaurer l'atlas du cadastre Napoléonien qui est très détérioré ;
- 3- Un travail de tri et de classement doit être fait sur l'ensemble (en application de l'article L.322-6 du code des relations entre le public et l'administration : les administrations qui produisent ou détiennent des informations publiques tiennent à la disposition des usagers un répertoire des principaux documents dans lesquels ces informations figurent »).

Concernant le point 1, un devis va être demandé à un électricien.

Concernant les points 2 et 3, des devis vont être demandés à des sociétés spécialisées et devront être transmis aux Archives Départementales pour avis et validation.

Une subvention de 50% pourra être obtenue pour la restauration de l'atlas du cadastre Napoléonien après autorisation de travaux obtenue par les Archives Départementales. Le classement et le tri des archives communales est entièrement à la charge de la commune, seuls l'acquisition de rayonnages supplémentaires peut être subventionnée.

Les devis et l'avis des Archives Départementales seront communiqué au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

4- Création d'un emploi (poste de secrétaire général de maire sur un poste d'attaché).

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de :

- Catégorie B de la filière administrative, aux grades de rédacteur, ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe, ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Catégorie A de la filière administrative, aux grades d'attaché territorial ou attaché territorial principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : de la création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet sur les grade suivants :

- Catégorie B de la filière administrative : rédacteur, ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe, ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Catégorie A de la filière administrative : attaché ou attaché principal.
-

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

5- Gratification des médailles d'honneur communales (médailles du travail)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la médaille d'honneur communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des agents publics au service des collectivités territoriales.

Elle est attribuée par arrêté préfectoral. La collectivité constitue u dossier qu'elle transmet pour examen à la Préfecture. Les titulaires de la médaille reçoivent un diplôme qui rappelle les services pour lesquels ils sont récompensés, ainsi qu'une médaille. Traditionnellement, le remise de la médaille s'accompagne d'une gratification en nature ou en numéraire.

A ce titre et en accord avec les textes applicables en matière de comptabilité publique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant individuel de la gratification financière octroyée aux agents attributaires d'une médaille de la façon suivantes :

- 200.00 € pour la médaille d'argent (20 ans de services publics)
- 300.00 € pour la médaille de vermeil (30 ans de services publics)
- 350.00 € pour la médaille d'or (35 ans de services publics)
- 400.00 € pour la grande médaille d'or (40 ans de services publics)

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les dispositions ci-dessus énoncées.

6- Permanence du bureau de vote pour les élections municipales

Le Maire rappelle que les prochaines élections municipales auront lieu le 15 mars 2026. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, il convient donc de définir un planning.

7- Questions diverses

- Monsieur le Maire donne un compte rendu du passage du projet de parc photovoltaïque au sol porté par INCIDENCES devant la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturel, Agricoles et Forestiers) le 12 février dernier.

En quelques minutes, il a fallu défendre le projet et répondre aux observations des membres de la CDPENAF.

L'avis sera rendu ultérieurement.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de captage des eaux de ruissellement vont devoir être entrepris au niveau du lieu-dit La Béraude. Une prise de contact avec les propriétaires concernés a été initié pour trouver une solution et définir la prise en charge financière de chaque partie.
- Monsieur le Maire donne le résultat du recensement de la population
 - o 298 logements ont été recensés sur les 299 au total, les chiffres officiels seront connus dans quelques mois, après validation de l'INSEE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 19 février 2026**

N° Délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2026-19-02-001	Création d'un emploi	Approuvé à l'unanimité
2026-19-02-002	Gratification des médailles d'honneur communales (médailles du travail)	Approuvé à l'unanimité

Le Maire,



La Secrétaire,

